

## LISTE DES VALEURS UNITAIRES

## PRÉAMBULE

La valeur unitaire représente le temps moyen qu'il faut au personnel d'inhalothérapie pour exécuter une fois une procédure. Le temps moyen correspond à un nombre d'unités techniques provinciales (UTP); chaque unité équivaut à une minute de travail continu. Les valeurs unitaires sont déterminées selon une valeur pondérée, ce qui signifie que c'est une moyenne provinciale. Elles représentent le nombre moyen de minutes nécessaires au personnel pour accomplir, une fois, toutes les étapes d'une procédure donnée à un usager.

La compilation des valeurs unitaires est conditionnelle à l'imputation des heures de travail du personnel d'inhalothérapie et des salaires dans les sous-centres d'activités (s-c/a) 6351 inhalothérapie à domicile et 6352 inhalothérapie - autres, du centre d'activité (c/a) 6350 Inhalothérapie. Par conséquent, les procédures effectuées par un médecin sans assistance du personnel d'inhalothérapie ne peuvent faire l'objet d'un décompte d'unités. Dans le s/c 6351 inhalothérapie à domicile, la valeur est mesurée en temps réel uniquement. En centre local de services communautaires (CLSC), cette donnée est consignée grâce à l'outil I-CLSC sous l'élément « durée de l'intervention ». Cependant, peu importe l'outil utilisé, les données ont la même définition.

Les activités ayant servi à établir la valeur unitaire des procédures sont les suivantes :

1. Manipulation initiale
  - Réception des demandes de soins par ordonnance ou par prescription
2. Préparation des appareils
  - Toutes les manœuvres requises pour appliquer la thérapie (assemblage de circuits, etc.)
3. Évaluation et instructions
  - Évaluation de l'usager;
  - Signes vitaux;
  - Consultation du dossier ou bref échange d'information entre professionnels;
  - Explication de la thérapie à l'usager ou à un tiers.
4. Procédure
  - Application de la thérapie ou de la procédure;
  - Monitoring relié à l'activité prescrite;
  - Signes vitaux durant et après la thérapie.
5. Rédaction et transmission des données cliniques
6. Démontage de l'équipement
  - Désassembler l'équipement;
  - Nettoyage de la pièce et des instruments.
7. Contrôle de qualité de l'appareillage pour certains codes

Les valeurs unitaires ne tiennent pas compte des activités suivantes :

- Fonctions administratives générales (exemple : gestion du personnel, secrétariat, etc.);
- Développement des ressources humaines (exemple : mise à jour et perfectionnement);
- Recherche;
- Entretien majeur de l'équipement;
- Stérilisation de l'équipement;
- Périodes d'attente;
- Élaboration des politiques et procédures;
- Gestion de la liste de rappel;
- Participation à l'équipe multidisciplinaire;
- Déplacement excepté si mentionné;
- Contrôle de qualité excepté si mentionné dans la description.

L'omission de certaines activités découle du fait que l'unité de mesure est une donnée compilée dans le but de fournir une indication des activités d'inhalothérapie et non de toutes les activités qui ont cours dans le c/a. Elle permet au gestionnaire d'examiner le niveau des activités génératrices d'unités, soit dans le temps ou par rapport à l'ensemble des activités du personnel imputées au c/a.

Des valeurs unitaires ont été déterminées pour certaines procédures selon les catégories suivantes :

- 0100 Aérosolthérapie
- 0200 Sécrétions bronchiques
- 0300 Techniques respiratoires
- 0400 Rééducation — Enseignement
- 0500 Oxygénothérapie et humidification
- 0600 Support ventilatoire
- 0700 Évaluation et surveillance respiratoire
- 0800 Drainage pleural
- 0900 Réanimation cardiorespiratoire
- 1000 Contrôle et soin des voies aériennes
- 1100 Support thérapeutique
- 1200 Ponction artérielle radiale
- 1300 Cessation tabagique
- 1400 Autres

Étant donné que certaines activités ne sont pas comprises dans les activités génératrices d'UTP, le ratio du nombre d'UTP (excluant les UTP achetées) par heure travaillée doit normalement être **inférieur** à 60.

**INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :****1. ACHAT DE SERVICES**

Les unités achetées doivent être enregistrées si l'établissement achète des services. Pour permettre une compilation juste, on peut demander que le nombre d'unités correspondant aux services achetés soit indiqué sur la facture.

**2. STAGES**

L'enseignement peut être dispensé par le personnel de l'établissement scolaire ou de santé. Dans ce dernier cas, le coût du personnel régulier affecté à l'enseignement est imputé au s-c/a 7202 - Coordination et soutien. Dans cette situation, il ne peut y avoir de décompte d'unités puisque le salaire n'est pas imputé au c/a 6350. Par contre, lorsque les élèves stagiaires sont sous supervision directe de l'inhalothérapeute, le salaire est imputé au c/a 6350 et ce n'est qu'à ce moment que les unités peuvent être compilées.

**3. TEMPS RÉEL**

Aucun autre code ne doit être utilisé en même temps que les codes en temps réel. Aussi, si pour des besoins d'information il est nécessaire de collecter d'autres codes, il est important de s'assurer que les unités (le temps réel collecté plus les valeurs des autres codes) ne dépassent le temps total de la procédure.

**4. EXCLUSIVITÉ**

Exclusivement pour les codes 0308, 0901, 1001 et 1005 : Si un usager est traité simultanément par deux inhalothérapeutes du service avec des attributions différentes, chacun des intervenants enregistre le temps réel ou les unités qui correspondent aux services dispensés.

**5. ACTIVITÉ DE GROUPE**

Lorsque l'activité est dispensée à plusieurs usagers par un même intervenant, l'enregistrement se fait en répartissant également le nombre d'unités entre chaque usager.

**6. ANNULATION D'EXAMENS**

Les établissements ne compilent pas d'UTP lorsque les examens sont annulés. Cependant, lorsqu'un examen est commencé, mais qu'il est interrompu pour des raisons médicales (rapport médical à l'appui), les UTP doivent être recueillies comme si l'examen avait été complété.

**7. ESSAIS/REPRISE**

Lorsque l'on fait plusieurs tentatives lors d'une procédure, on ne doit compter néanmoins qu'une seule procédure.

**8. BIOCALIBRATION**

Au même titre que les contrôles qualité, aucune unité n'est attribuée pour les contrôles biologiques.

**9. NOUVELLES DEMANDES D'AJOUT OU DE MODIFICATION AUX VALEURS UNITAIRES**

Lorsqu'une nouvelle demande d'ajout ou de modification aux valeurs unitaires doit être faite, nous vous demandons de remplir le formulaire annexé à la circulaire codifiée 03.04.01.01 sur les valeurs unitaires et d'ensuite le transmettre à l'adresse : rapfin@msss.gouv.qc.ca.

**Modifications apportées à la liste des valeurs unitaires****Légende des notes :**

Nous vous invitons à prendre connaissance des éléments ajoutés ou modifiés afin d'effectuer la formation des employés et les mises à jour des fichiers nécessaires.

**A** : Ajout d'un nouveau code de procédure

**M** : Un ou plusieurs éléments suivants :

- Modification du libellé ou de l'unité de compte;
- Transfert de la procédure d'un s-c/a à un autre;
- Augmentation ou diminution de la valeur unitaire.

**R** : Retrait d'un code de procédure

**Trait dans la marge**

Donne une indication des modifications apportées sur la page de la version en vigueur uniquement.

**Date en bas de page**

Correspond au jour d'entrée en vigueur des dernières modifications sur cette page. Ces dates peuvent être antérieures à l'exercice financier en cours s'il n'y a pas eu de modifications subséquentes. En résumé, il faut retenir qu'une annexe en vigueur peut comporter des dates différentes en lien avec des modifications, des ajouts ou des retraits ayant été effectués pour l'année indiquée dans le bas de la page.

**En-tête**

On y retrouve l'année de la mise à jour de l'annexe A.

**Unité de compte**

À moins d'avis contraire dans cette colonne ou dans la description de la procédure, l'unité de compte est l'usager, ce qui indique un examen ou une intervention (un code de procédure) par usager par visite. L'unité de compte permet de préciser l'utilisation du code et de le multiplier s'il y a lieu.

**Ajout aux valeurs unitaires (modificateurs)**

Permet une augmentation de la valeur prédéfinie qui ne peut amener un double décompte de procédure. L'utilisation de l'ajout aux valeurs unitaires est permise seulement si, durant le temps requis auprès de l'usager, vous dépassez la valeur unitaire déjà comprise dans votre numéro de code. Si votre temps est suffisant, il ne s'applique pas. Les ajouts aux valeurs unitaires ne peuvent être utilisés seuls.

**Mise à jour du 1<sup>er</sup> avril 2019 :**

Code	Note	Description	Valeur unitaire	Unité de compte
1107	R	Page 11: Retrait du code : <i>Effectuer ou assister ponction artérielle ou capillaire</i> (Utiliser maintenant le code 1201)	18	Usager
1200	A	Page 12 : Ajout d'une nouvelle catégorie de procédure : <i>Ponction artérielle radiale</i>		
1201	A	Page 12 : Ajout d'un nouveau code	20	Ordonnance
1300	A	Page 12 : Ajout d'une nouvelle catégorie de procédure : <i>Cessation tabagique</i>		
1301	A	Page 12 : Ajout d'un nouveau code	Temps réel	Usager
1416	M	Page 13 : La valeur unitaire 10 augmente à 15	15	Usager

Pour toute question touchant cette liste de valeurs unitaires, veuillez communiquer avec :

rapfin@msss.gouv.qc.ca

Direction des normes et des pratiques de gestion réseau

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Édifice Catherine-De Longpré

1075, chemin Sainte-Foy, 5<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1S 2M1

Téléphone : 418 266-5940

Télécopieur : 418 266-5958

## INHALOTHÉRAPIE À DOMICILE

6351

Code	Note	Description	Valeur unitaire	Unité de compte
		<b>VISITE À DOMICILE</b>		
1401	M	Activités effectuées lors d'une visite à domicile (incluant toutes les manœuvres) <i>Aucun autre code ne doit être utilisé en même temps que celui-ci</i>	Temps réel de <u>visite à domicile</u>	Usager à domicile

## INHALOTHÉRAPIE — AUTRES

6352

Code	Note	Description	Valeur unitaire	Unité de compte
<b>0100</b>		<b>AÉROSOLTHÉRAPIE</b> (Thérapie en présence constante de l'inhalothérapeute) (Incluant les prélèvements pour culture bronchique)		
0101		Aérosolthérapie avec ou sans pression positive avec ou sans aérosol doseur (un ou plusieurs médicaments administrés)  <i>Incluant vérification d'oxygène, saturation, vibration thoracique et enseignement. Recoder pour l'administration consécutive d'un autre aérosol (exemple : mucomist ou antibiothérapie)</i>  <i>Cependant, ne pas recoder pour les doseurs donnés avec l'aérosolthérapie</i>	15	Usager
0105		Nébulisation continue, nébulisation antivirale ou antibactérienne, ou traitement ultrasonique <i>Incluant la préparation</i>	40	Usager
<b>0200</b>		<b>SÉCRÉTIONS BRONCHIQUES</b> (Thérapie en présence constante de l'inhalothérapeute)		
0201		Tout prélèvement de sécrétions et/ou aspiration avec ou sans instillation pour usager non ventilé pour cultures bronchiques  <i>Incluant vérification d'oxygène, saturation, vibration thoracique et enseignement</i>	15	Usager
0204		Aspiration bronchique avec appareil à pression positive – négative (ex. : In-exsufflateur mécanique)	20	Usager
0205		Induction d'expectoration bronchique protocole court (Ex. : tuberculose)	25	Usager
<b>0300</b>		<b>TECHNIQUES RESPIRATOIRES</b> (Thérapie en présence constante de l'inhalothérapeute)		
0301		Exercices respiratoires : inspiration volontaire soutenue (Spirométrie), flutter, exercice diaphragme <i>Incluant vérification d'oxygène, saturation, vibration thoracique et enseignement</i>	12	Usager
0302		Clapping et/ou drainage postural	20	Usager
0308		Recrutement alvéolaire par pression expiratoire positive ( <i>Air tracking</i> ) <i>Voir la note d'exclusivité à la page 3</i>	30	Usager
0309		Technique instrumentale de désencombrement bronchique (Exemple : IPV-ventilation à percussion intrapulmonaire, type <i>Frequencer V2X</i> )	30	Usager

## INHALOTHÉRAPIE — AUTRES

6352

Code	Note	Description	Valeur unitaire	Unité de compte
0400		<b>RÉÉDUCATION — ENSEIGNEMENT</b>		
0401		Rééducation respiratoire <u>Programme spécifique</u> à long terme incluant tout acte accompli <u>en présence de l'utilisateur</u> <i>Exemples : ventilation dirigée en décubitus, miroir : correction des asynergies respiratoires, rééducation posturale, diaphragmatique et musculaire, marche en ventilation dirigée, autres techniques respiratoires</i>	Temps réel de traitement en présence de (des) l'utilisateur(s)	Usager ou groupe d'utilisateurs
0402		Interventions éducatives et de suivi clinique avec l'utilisateur — Visite et par téléphone ( <i>avec note au dossier</i> )	Temps réel d'intervention en présence de (des) l'utilisateur(s)	Usager ou groupe d'utilisateurs
0408		Réhabilitation pour les utilisateurs souffrant d'insuffisance respiratoire (MPOC) Test à la marche – 6 minutes. (RC : index de Bode)	45	Usager
0500		<b>OXYGÉNOTHÉRAPIE ET HUMIDIFICATION</b> <i>Utiliser le code 0705 pour la modification à l'ordonnance lors d'une visite ou utiliser le code 0701 pour les visites subséquentes</i>		
		<b>OXYGÉNOTHÉRAPIE ET HUMIDIFICATION</b> <i>(Exemple : canule nasale, masque à concentration multiple, haute humidité et tente à oxygène)</i>		
0501		<b>SYSTÈME CANALISÉ</b> Préparation et installation des appareils <i>Maximum une fois/jour lors de l'initiation ou d'un changement de la thérapie</i>	10	Usager
0502		Arrêt de la thérapie ( <i>retour et démontage des appareils</i> )	10	Usager
0503		<b>SYSTÈME NON CANALISÉ</b> Préparation et installation des appareils ( <i>Cylindre ou concentrateur d'O<sub>2</sub></i> )	22	Usager
0504		Arrêt de la thérapie ( <i>retour et démontage des appareils</i> )	17	Usager
0505		Installation d'oxygénothérapie à haut débit	20	Usager



## INHALOTHÉRAPIE — AUTRES

6352

Code	Note	Description	Valeur unitaire	Unité de compte
<b>0600</b>		<b>SUPPORT VENTILATOIRE</b> (Respirateur, Bipap, CPAP et autres) <i>Utiliser le code 0705 lors du changement d'un des paramètres (ex. : FiO<sub>2</sub>)</i>		
0601		Installation des appareils au chevet de l'usager (codé une seule fois, lors de l'installation) <i>Incluant le contrôle de qualité</i> <i>Ne comprend pas la visite ventilatoire (lors de la première visite avec installation d'appareil : utiliser ensemble les codes 0601 et 0602)</i>	20	Usager
0601		Installation des appareils au chevet de l'usager (codé une seule fois, lors de l'installation) <i>Incluant le contrôle de qualité</i> <i>Ne comprend pas la visite ventilatoire (lors de la première visite avec installation d'appareil : utiliser ensemble les codes 0601 et 0602)</i>	20	Usager
0611		Supplément pour l'installation d'équipement pour des <b>cas complexes</b> <sup>1</sup>	15	Appareil
0602		Visite ventilatoire ( <i>incluant</i> toute activité - exemple : aspiration, instillation, changement de fixation et tests spéciaux) <i>Aucun autre code ne doit être utilisé avec ce code à l'exception du code 0601 (une fois lors de l'installation) et code 0702 pour les cas cliniques complexes<sup>2</sup> afin de couvrir le temps supplémentaire requis</i>	20	Usager
0603		Changement des circuits <i>Incluant le contrôle de qualité</i> <i>Incluant le monitoring avant et après le changement et la visite ventilatoire</i>	30	Usager
0604		Arrêt de la thérapie (retour et démontage et montage des appareils) <i>Incluant le contrôle de qualité</i> <i>Ne pas coder en même temps que le code 0603</i>	25	Usager
0605		Arrêt de Cpap ou Bipap pour une pause de traitement <i>(Inclus la note au dossier et l'installation d'oxygène, lorsque requises)</i>	8	Usager
0606		Réinstallation de Cpap ou Bipap à la suite d'une pause de traitement <i>(Inclus la note au dossier, la vérification de la ventilation et l'arrêt d'oxygène, lorsque requis)</i>	20	Usager
0607		Visite de routine pour un Cpap ou un Bipap de chevet Visite ventilatoire	10	Usager
0608		Test évaluant les critères d'extubation	15	Usager

<sup>1</sup> Équipements pour cas complexes : équipement requis pour l'ajout d'une médication aérosolisée en continu (ex. : Flolan), l'ajout d'un troisième gaz tel que le NO ou Heliox, oscillateur.

<sup>2</sup> **Cas complexes** : Il est permis d'ajouter le code 0702 (en temps réel) au code 0602 pour le supplément de temps qu'exigent les cas complexes cliniques suivants : la ventilation en décubitus ventral, la ventilation par haute fréquence ou par oscillation, les manœuvres de recrutement alvéolaire, l'ajout d'un troisième gaz, le calcul du profil hémodynamique, de la compliance et des résistances pulmonaires.

Code	Note	Description	Valeur unitaire	Unité de compte
0700		<b>ÉVALUATION ET SURVEILLANCE RESPIRATOIRE</b>		
0701		Évaluation respiratoire complète au chevet d'un usager non ventilé : prise de saturation, auscultation, observation des signes cliniques et note au dossier ou évaluation de la nécessité d'administrer un traitement lorsque celui-ci n'est pas donné <i>Ne peut être codé lorsqu'un traitement est administré</i>	15	Usager
		SURVEILLANCE EN PERMANENCE d'un usager ventilé ou non (présence constante de l'inhalothérapeute)		
0702		Au chevet de l'usager dans l'unité de soins (incluant cardioversion et électrochocs, test d'apnée pour dons d'organes) <sup>3</sup>	Temps réel de surveillance	Usager
0703		Lors d'un déplacement à l'intérieur de l'établissement <i>Inclus toutes les installations de respirateur pendant la surveillance</i>	Temps réel de surveillance	Usager
0704		Lors d'un déplacement à l'extérieur de l'établissement (aller-retour) : Il est important qu'il y ait eu la présence d'un usager que ce soit à l'arrivée ou au départ du déplacement. Notes obligatoires au dossier de l'usager. <i>Inclus toutes les installations de respirateur pendant la surveillance Aucun autre code ne doit être utilisé en même temps que ceux-ci</i>	Temps réel de surveillance	Déplacement
0705		<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Contrôle ou surveillance d'oxygène</li> <li>□ Visite subséquente à une nébulisation continue</li> <li>□ Vérification d'oxygène ou humidification</li> <li>□ Modification à l'ordonnance lors d'une visite ou changement d'un paramètre (exemple : FiO2)</li> <li>□ Arrêt de la succion du drain thoracique</li> </ul> <i>Incluant note au dossier</i>	5	Usager
0710		Évaluation clinique de l'usager (histoire de cas, inhalothérapie documentée seulement) dans le cadre d'un plan d'intervention clinique ou protocole guidé (évaluation initiale et réévaluation en cours de protocole) <i>Aucun autre code ne doit être utilisé en même temps que celui-ci. Avec ou sans présence de l'usager. Une note au dossier de l'usager est obligatoire</i>	Temps réel	Évaluation clinique

<sup>3</sup> Il est permis d'ajouter le code 0702 (en temps réel) au code 0602 pour le supplément de temps qu'exigent les cas complexes cliniques suivant : la ventilation en décubitus ventral, la ventilation par haute fréquence ou par oscillation, les manœuvres de recrutement alvéolaire, l'ajout d'un troisième gaz, le calcul du profil hémodynamique, de la compliance et des résistances pulmonaires. Il est également permis d'ajouter le code 0702 au code 1001 pour les cas d'intubation difficiles.

## INHALOTHÉRAPIE — AUTRES

6352

Code	Note	Description	Valeur unitaire	Unité de compte
<b>0800</b>		<b>DRAINAGE PLEURAL</b> <i>Utiliser le code 0705 pour la modification à l'ordonnance lors d'une visite</i>		
0801		Assistance à la procédure ou préparation et installation des appareils incluant l'arrêt de la thérapie et toutes les visites subséquentes <i>Incluant l'évaluation respiratoire</i>	15	Usager
<b>0900</b>		<b>RÉANIMATION CARDIORESPIRATOIRE</b>		
0901		Réanimation cardiorespiratoire (incluant toutes les manœuvres — présence constante de l'inhalothérapeute) <i>Aucun autre code ne doit être utilisé en même temps que celui-ci. Voir la note d'exclusivité à la page 3</i>	Temps réel de réanimation	Usager
<b>1000</b>		<b>CONTRÔLE ET SOIN DES VOIES AÉRIENNES</b>		
1001		Intubation ou changement du tube endotrachéal (assister ou faire) ou routine de soins (canule trachéale, tube endotrachéal et changement de fixations) <i>Il est permis d'ajouter le code 0702 (en temps réel) au code 1001 pour l'intubation difficile (exemple : avec fibroscope ou trachéotomie percutanée) afin de couvrir le temps supplémentaire requis</i> <i>Voir la note d'exclusivité à la page 3</i>	22	Usager
1006		Supplément pour routine de soins aux traumatisés et grands brûlés faciaux et aux prématurés	10	Usager
1003		Extubation (assister ou faire)	11	Usager
1004		Installation ou changement du tube naso ou oropharyngé	5	Usager
1005		Assistance à la bronchoscopie ou à la ponction pleurale <i>Voir la note d'exclusivité à la page 3</i>	Temps réel d'assistance	Usager
<b>1100</b>		<b>SUPPORT THÉRAPEUTIQUE</b> <i>(Examen diagnostique qui accompagne une thérapie sauf le code 1102)</i>		
1101		Test de débit de pointe (pré et/ou post)	10	Usager
1102		Prise de la capacité vitale forcée ou VEMS ou courbe débit / volume seulement (excluant l'aérosol) ou pression maximale d'occlusion inspiratoire et/ou expiratoire <i>Incluant le contrôle de qualité</i>	20	Usager
1103		Procédure 1102 à la suite d'un traitement (Post BD)	10	Usager
1104		Prise ponctuelle de saturométrie lorsque faite seule <i>Ne peut pas être codé lorsqu'un traitement est administré</i>	5	Usager
1105		Installation d'une saturométrie ou capnographie continue ou moniteur d'apnée <i>Ne doit pas être calculé en même temps que le 1104</i>	10	Usager
1108		Analyse des gaz sanguins (automatique) PH, PCO <sub>2</sub> , saturation calculée, HbO <sub>2</sub> , HbCO, Hb)	5	Usager

## INHALOTHÉRAPIE — AUTRES

6352

Code	Note	Description	Valeur unitaire	Unité de compte
1200	A	<b>PONCTION ARTÉRIELLE RADIALE</b>		
1201	A	Ponction artérielle radiale, selon une ordonnance individuelle, réalisée par l'inhalothérapeute <i>L'inhalothérapeute doit être titulaire d'une attestation délivrée par l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec suivant laquelle il a réussi une formation spécifique sur le prélèvement artériel par ponction d'une durée de deux heures et avoir réussi au moins quinze ponctions artérielles sous la supervision d'un médecin</i>	20	Ordonnance
1300	A	<b>CESSATION TABAGIQUE</b> <i>(Incluant l'entretien fait avec l'usager)</i>		
1301	A	Prescription par l'inhalothérapeute de médicament pour la cessation tabagique, sauf la varenicline et le bupropion <i>L'inhalothérapeute doit être titulaire d'une attestation délivrée par l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec suivant laquelle il a réussi une formation spécifique de deux heures sur la cessation tabagique</i>	Temps réel	Usager

## INHALOTHÉRAPIE — AUTRES

6352

Code	Note	Description	Valeur unitaire	Unité de compte
<b>1400</b>		<b>AUTRES</b>		
1410		Installation et désinstallation d'un appareil d'étude du sommeil, <b>sans</b> EEG et <b>sans</b> analyse	35	Usager
1415		Installation et désinstallation d'un appareil d'étude du sommeil, <b>avec</b> EEG et <b>sans</b> analyse	60	Usager
1416	M	Procédure effectuée sur un usager placé en isolement	15	Usager
1417		Établissement des besoins en O <sub>2</sub> au repos (incluant la saturométrie et excluant les prélèvements artériels)	10	Usager
1419		Établissement des besoins en O <sub>2</sub> à <b>l'effort</b> <i>Incluant la saturométrie et excluant les prélèvements artériels</i>	20	Usager
1418		Polysomnographie réalisée hors laboratoire (sur les unités de soins <sup>4</sup> ou en ambulatoire <sup>5</sup> ) • onze à douze canaux	120	Usager
1420		Analyse d'activités de polysomnographie ≤ dix canaux <i>Ce code inclut le chargement des données</i>	15 unités/ 1 heure d'enregistrement	Heure d'enregistrement polysomno- graphique
1421		Électrocardiogramme au repos ou bande de rythme <u>douze dérivations</u> au chevet de l'usager <i>Incluant la procédure de nettoyage de base entre les différents usagers</i>	15	Ordonnance
1422		Électrocardiogramme au repos ou bande de rythme <u>quinze dérivations</u> au chevet de l'usager <i>Incluant la procédure de nettoyage de base entre les différents usagers</i>	18	Ordonnance
1423		Électrocardiogramme au repos lors de réanimation cardiorespiratoire	Temps réel	Usager
1424		Test d'allergie percutanée	30	Usager
		<b>AJOUTS AUX VALEURS UNITAIRES</b>		
01-11		Habillage pour procédure effectuée sur un usager en salle d'opération	10	Habillage

<sup>4</sup> Sur une unité de soins : Le personnel de l'inhalothérapie installe et désinstalle l'équipement sur l'usager directement à l'unité de soins.

<sup>5</sup> Ambulatoire : L'usager ou sa famille vient chercher et rapporte à l'hôpital l'équipement et reçoit en même temps les explications nécessaires au déroulement de l'examen.